

LE BILLET DU CHEF DE SERVICE

La loi cantonale sur le sport votée à l'unanimité

Le projet de nouvelle loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport (Leps) a mijoté durant plus d'une décennie pour finir par franchir le cap du Grand Conseil le 18 décembre 2012, acceptée à l'unanimité des députés présents.

Elaborée par un groupe de pilotage principalement issu de la Commission cantonale de l'éducation physique et du Service de l'éducation physique et du sport, amendée par la commission ad hoc du Grand Conseil puis corrigée et votée par le parlement cantonal, la loi portée par le Conseil d'Etat propose des prestations et modes de fonctionnement adaptés au monde sportif actuel. Elle donne une base légale à des actions accomplies par le service cantonal depuis longtemps mais qui ne figuraient pas dans l'ancienne loi de 1975 (en matière de politique du sport international surtout).

Parmi les principales nouveautés, on peut signaler entre autres :

- l'introduction d'un subventionnement cantonal des infrastructures sportives d'importance au moins régionale, parmi lesquelles toutes les piscines couvertes de 25 mètres et 6 lignes d'eau au minimum. Jusqu'alors, ces investissements étaient intégralement à la charge des communes ;
- la possibilité de soutenir financièrement des projets qui visent à favoriser la pratique sportive de l'ensemble de la population ainsi que de catégories déterminées de celle-ci (familles, personnes en situation de handicap, aînés) ;
- l'uniformisation des tarifs de mise à disposition des salles de sport cantonales et l'extension de leurs horaires et nombre de jours d'ouverture, au bénéfice des clubs sportifs notamment.

La prochaine étape importante consiste à rédiger le règlement d'application de cette nouvelle loi, pour une entrée en vigueur espérée au 1^{er} août 2013.

Nicolas Imhof
Chef du Service de l'éducation physique et du sport

Infrastructures sportives : directives et recommandations assouplies

Le SEPS a procédé à la révision des directives et des recommandations applicables aux installations sportives. Il s'agit essentiellement d'assouplissements, parmi lesquels :

- les revêtements de sol en bois seront désormais autorisés à certaines conditions (usage réservé aux élèves les plus grands) ;
- la surface minimale des vestiaires a été réduite ;
- l'équipement de saut en hauteur à l'extérieur n'est plus obligatoire.

Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2012 et sont disponibles à l'adresse suivante : www.vd.ch/seps

LE SEPS EN 2012 C'EST, ENTRE AUTRES :

La publication

- du cinquième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois « VD-Sports Info »
- d'un calendrier du fair play, avec les dessins de Léonore Thélin
- de trois numéros de la revue « Espaces Pédagogiques »
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de fiches d'échauffement à l'intention des moniteurs encadrant les camps de ski scolaires

La mise sur pied

- de la 14^{ème} soirée du Mérite sportif vaudois qui s'est déroulée à Nyon et qui a récompensé la sportive, le sportif, l'espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif vaudois de l'année 2012
- de la première cérémonie de remise des Bourses du Fonds du sport vaudois à 81 sportifs détenteurs d'une carte Swiss Olympic or, argent, bronze ou élite
- de la rencontre bisannuelle des répondants communaux du sport pour les communes de plus de 3'000 habitants
- sous l'égide du Conseil d'Etat, de la réception des athlètes vaudois ayant participé aux Jeux olympiques de Londres

L'organisation et la direction

- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive et de 12 conférences régionales de chefs de file
- de 2 séances à l'intention des répondants du sport scolaire facultatif (SSF) dans les établissements scolaires
- de 2 séances destinées aux nouveaux enseignants d'eps et 1 séance pour les nouveaux enseignants de rythmique
- d'un séminaire à l'intention des animateurs pédagogiques
- de 99 cours J+S regroupant 2'320 participants (18 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 6 cours de perfectionnement de coaches, 59 modules de perfectionnement de moniteurs, 5 cours de prévention « Toxicomanie » et « Pas d'abus sexuels » ainsi que 9 cours J+S Kids)
- de 13 séances de commissions de discipline sportive J+S
- des travaux de la Commission de construction de la Maison du sport vaudois
- de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises
- de la réunion annuelle des fédérations sportives internationales sises sur sol vaudois, en présence de M. le Conseiller fédéral Ueli Maurer
- de la rencontre annuelle de la Conférence des délégués à l'éducation physique et sportive de Romandie et du Tessin (CODEPS) et de la Conférence romande/Tessin des services cantonaux des sports (CTRT)

La supervision

- de 4'471 activités organisées pour 55'423 jeunes vaudois sous l'égide de J+S, qui ont permis aux clubs vaudois d'obtenir 3'827'357 francs de subsides fédéraux
- de 741 camps sportifs scolaires concernant 24'639 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 20'934 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

Sur le plan de l'organisation interne

- M. Yann Borboën, responsable du secteur des équipements sportifs, a pris sa retraite à fin avril. Il a été remplacé par M. Olivier Swysen.
- M. Vincent Pécelet a poursuivi jusqu'à fin décembre les activités de promotion du programme fédéral « Cool & Clean ».
- Loïc Thuillard a débuté en août son apprentissage d'employé de commerce. Il rejoint Adrien Alvarez qui effectue sa dernière année.

EN RÉSUMÉ, LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2012 !

Le « Cluster » est validé

Une nouvelle étape a été franchie dans la mise sur pied par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne d'un « Cluster du sport international » (centre de compétences élargies) après que le Conseil municipal d'une part et le Conseil d'Etat d'autre part ont doté chacun ce projet d'une subvention annuelle de 250'000 francs.

Pour rappel, sa vocation sera de regrouper autour des fédérations et organisations sportives internationales présentes dans le canton, les milieux vaudois de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport, dans l'optique de créer des synergies et un réseau de compétences.

Parallèlement, un bâtiment susceptible d'accueillir, entre autres, le secrétariat général de ce cluster du sport international ainsi que les bureaux de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS), devrait être érigé sur le site universitaire de Dorigny à l'horizon 2016.

Deux nouvelles prestations en politique du sport international

Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont développé deux nouveaux outils de communication en sport international.

Le premier, « The Insider », est une newsletter envoyée 10 fois par année à 1'400 acteurs du sport international. Elle permet de valoriser le management sportif par le biais de 3 témoignages et d'une question posée à des acteurs du monde du sport international basés dans le canton.

Les « Welcome home briefing », mis sur pied avec le soutien du Comité international olympique, visent à faciliter l'intégration des employé-es des fédérations sportives et leurs familles dans notre région. La première séance a réuni une vingtaine de collaborateurs pendant une journée, lesquels se sont vus présenter la Suisse, le canton et la ville sous divers aspects, tant administratifs que sportifs ou plus en lien avec la vie quotidienne. Ce « séminaire » sera organisé tous les deux mois.

Installations sportives

Principales installations achevées en 2012

- 1 salle omnisports 3 éléments (Yverdon-les-Bains « Les Iles »)
- 1 salle omnisports 2 éléments (Préverenges)
- 1 bassin de natation (Chésereux)

Installations en chantier ou à venir en 2013

- 1 salle omnisports 2 éléments (Bercher)
- 1 salle omnisports 2 éléments (Cossonay)
- 1 salle omnisports 2 éléments (Gilly)
- 1 salle omnisports 1 élément (Lausanne)
- 1 salle de rythmique (Froideville)
- 1 salle de rythmique (Belmont-sur-Lausanne)

Tests de condition physique dans la scolarité postobligatoire

Depuis trois ans, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a mis progressivement en place des tests de condition physique destinés aux élèves de 1^{ère} année de l'enseignement postobligatoire.

Pour la première fois, ces tests, comprenant quatre épreuves (endurance, force, équilibre, souplesse), ont été effectués dans tous les gymnases vaudois pendant les leçons d'éducation physique. Il en a été de même dans les écoles professionnelles du canton qui proposent des heures de sport aux apprentis. C'est ainsi que les résultats de quelque 3'500 élèves ont pu être récoltés et analysés.

Il est prévu d'effectuer ces tests chaque année afin d'avoir une vue globale du niveau de la condition physique et, partant, de la santé des jeunes de ce canton. Avec l'appui de Statistique Vaud, il sera possible de comparer les résultats des deux filières ainsi que ceux des différentes volées.

Le Contrôle de sécurité aquatique (CSA)

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a décidé, en concertation avec les services et institutions concernés, d'adopter le « Contrôle de sécurité aquatique » (CSA) comme test préalable pour autoriser les élèves à participer à une activité nautique et ceci en remplacement du test actuel de 300m et de 15m sous l'eau. Le CSA, dont la visée est de « savoir se sauver », semble mieux adapté que le test actuel qui vise plutôt à « savoir nager ». Il conviendra de :

- s'orienter après une chute dans l'eau ;
- se maintenir sur place à la surface de l'eau ;
- rejoindre un endroit sécurisé.

Délégué « Cool & Clean » vaudois : bilan mitigé après un mandat de 15 mois

Cool & Clean est un programme fédéral visant à promouvoir un sport sain et loyal (pas de fumée, pas de dopage, pas de drogue, pas d'alcool, attitude fair-play, etc.). Le SEPS a profité du soutien financier de Swiss Olympic et de la CPSLA pour engager un délégué Cool & Clean d'octobre 2011 à décembre 2012, chargé de promouvoir ce programme auprès des clubs et dirigeants sportifs du canton. Il est toutefois apparu que ces derniers ont d'autres priorités (encadrer les jeunes, boucler le budget, obtenir des résultats) et que ce programme qui vise à s'engager à défendre ces valeurs par le biais d'une inscription sur Internet correspond peut-être plus à une approche suisse alémanique que romande. Il n'est toutefois pas exclu que l'opération soit pérennisée, mais à partir du Service de la santé publique (SSP) et avec l'appui du SEPS plutôt qu'au SEPS, puisque l'accent principal porte en priorité sur la santé. Les négociations concernant le financement sont en cours avec Swiss Olympic et le SSP.